



# Les Écologistes

## Pour un système monétaire au service du vivant

Groupe International francophone de réflexion sur l'économie écologique et les systèmes monétaires

<https://econologue.org/>

Bruxelles, Paris, Genève, Montréal, le 16 novembre 2021.

### **RÉEXAMEN DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE**

#### **1. OBJET**

La Commission européenne a lancé un processus d'examen de la gouvernance économique de l'UE portant sur l'évaluation des paramètres économiques et des finances publiques de Etats membres. Elle demande à l'ensemble des parties concernées de lui faire part de leur évaluation de ce processus. La présente note a pour objet :

- \* de prendre connaissance de l'évaluation de la Commission,
- \* de proposer une évaluation propre de l'évolution économique de ces dernières années,
- \* de rappeler quelles doivent être, selon nous, les priorités politiques de l'UE pour les prochaines décennies et, en conséquence
- \* de proposer quelques règles de gouvernance en relation avec les priorités politiques de l'UE.

#### **2. L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**

##### **2.1. EVALUATION ACTUELLE**

Ce 19 octobre 2021, la Commission européenne a annoncé la relance de son processus de réexamen de la gouvernance économique de l'Union européenne. Lors de cette annonce, elle a souligné qu'à la suite de la pandémie, les niveaux de déficit et de dette ont augmenté par suite du puissant soutien budgétaire apporté à la population et aux entreprises, que les divergences et les inégalités se sont aggravées et que le besoin d'investissement s'est accru alors que l'urgence climatique se fait de plus en plus pressante.

La Commission a également souligné que, depuis sa création, le cadre de gouvernance économique de l'UE, devenu de plus en plus complexe au fil du temps, aide les États membres à atteindre leurs objectifs de politique économique et budgétaire, à coordonner leurs politiques économiques, à corriger leurs déséquilibres macroéconomiques et à garantir des finances publiques saines.

Enfin, elle a souligné que « *le réexamen du cadre de gouvernance économique de l'UE devrait être l'occasion de réfléchir aux nouveaux défis mis en lumière par la crise de la COVID-19. Il pourrait aussi permettre de tirer les enseignements utiles du succès des mesures prises par l'UE pour faire face à la pandémie, et en particulier de la gouvernance de la facilité pour la reprise et la résilience* ».

Pour rappel, la facilité pour la reprise et la résilience est un programme de 750 milliards d'euros<sup>1</sup> dont 360 milliards de prêts aux Etats et 312 milliards de dons à affecter, via des plans nationaux, à

---

<sup>1</sup> En base 2018 = 100

différents domaines dont les technologies propres, l'efficacité énergétique des bâtiments, les stations de recharge électriques, les services télécoms, la digitalisation des services publics, le stockage de données dans le cloud et la formation. A côté de ces deux paquets formant un budget de 672 milliards d'euros, un budget de 78 milliards est prévu pour divers plans et fonds. Total : 360 + 312 + 78 = 750.

La commission estime que les besoins d'investissements sont clairs et urgents, des investissements additionnels de 650 milliards d'euros, privés et publics, doivent être réalisés chaque année jusqu'en 2030 pour respecter le green deal européen et la transition numérique dont 520 milliards pour la transition verte (y compris 390 milliards pour l'énergie et le transport) et 130 milliards d'euros pour la nature et l'environnement.

La Belgique a déposé son plan national 2021-2026 (de 688 pages !) pour une valeur de 5,9 milliards d'euros dont au moins 50% est affecté à des objectifs en relation avec les objectifs climatiques et 27% en relation avec la digitalisation de l'administration publique. Un milliard d'euros sera affecté à la rénovation de bâtiments publics et privés. La Belgique a déjà encaissé 770 millions d'euros soit 13% de son droit de tirage au titre de préfinancement.

## 2.2. EVALUATION INITIALE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le 5 février 2020, au début de la pandémie donc, la Commission a fait une première communication relative à son évaluation et au réexamen de la gouvernance économique de l'UE. Tout d'abord, la Commission a rappelé l'originalité de l'architecture de l'union économique et monétaire (UEM) mêlant une politique monétaire de stabilité des prix centralisée et unique pour la zone euro à des politiques économiques, budgétaires et fiscales décentralisées au niveau des Etats membres nécessitant, dès lors, une forte coordination afin d'éviter les politiques de « *passager clandestin* ». A cet effet, elle a rappelé que le traité sur l'UEM prévoyait que les gouvernements nationaux devaient éviter un déficit dépassant 3% du PIB et conserver une dette publique inférieure à 60% du PIB. De même, elle a évoqué le « *no-bailout-principle* » selon lequel les Etats ne sont pas solidaires des dettes des autres Etats et selon lequel la banque centrale ne peut accorder de financement monétaire des dettes publiques.

Toutefois, elle s'interrogeait sur l'effectivité, les procédures de contrôle et de correction des divergences par rapport aux normes fixées (six-pack<sup>2</sup> et du two-pack<sup>3</sup>). En particulier, elle s'interrogeait sur l'effectivité des mesures en matière :

- i. D'assurance de la soutenabilité des finances publiques et de la croissance ainsi que des déséquilibres macro-économiques,
- ii. De fourniture d'un cadre de surveillance intégré qui permettrait une coordination plus forte des politiques économiques, pour la zone euro en particulier et,
- iii. De promotion de la convergence des performances économiques entre Etats membres.

Elle notait que le contexte avait fortement évolué ces dernières années avec les effets persistants de la crise financière de 2008 (*ndlr et sous l'effet de la pandémie depuis lors*), la période de rétablissement a été particulièrement longue, le potentiel de croissance a considérablement diminué, les taux d'intérêt demeurent à des niveaux planchers, la population vieillit et l'inflation reste basse (*ndlr, ce n'est plus le cas à l'heure actuelle pour cause de choc d'offre avec des pénuries, des difficultés d'approvisionnement et de transport*). La réponse de la Commission a été le lancement du Green Deal comme stratégie de croissance durable.

---

<sup>2</sup> La réforme «six-pack» a consisté en l'adoption de cinq règlements et d'une directive, renforçant la surveillance budgétaire et élargissant le champ de la surveillance économique pour y inclure les déséquilibres macroéconomiques.

<sup>3</sup> La réforme «two-pack» consiste en deux règlements qui ont mis en place un cadre spécifique pour les États membres qui connaissent ou risquent de connaître des difficultés du point de vue de leur stabilité financière, qui bénéficient d'une assistance financière ou qui sortent d'un programme d'assistance financière.

## 2.2.1. ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Son évaluation de la gouvernance économique montrait que :

- Sur le plan de la soutenabilité des finances publiques, les procédures actuelles ont montré leurs limites avec des divergences importantes entre les niveaux de dette publique des Etats membres. La poursuite des objectifs de diminution de dette et de déficit en période de faible croissance engendre des difficultés politiques et économiques. La baisse des taux d'intérêt a eu un effet plus puissant sur les finances publiques que les mesures de contrôle.
- Sur le plan de la stabilisation économique, selon la Commission, la combinaison du six-pack et du two-pack aurait dû engendrer des politiques économiques anticycliques de la part des EM grâce à des « *buffers* » (tampons) budgétaires anticycliques en libérant les contraintes budgétaires en période de basse conjoncture et en les resserrant en période de haute conjoncture. Elle constate toutefois que les politiques des EM sont restées largement procycliques. Pour ce qui concerne l'UE en tant que telle, elle ne dispose pas de capacités fiscales qui lui permettraient de jouer un rôle stabilisateur au niveau européen. Ce qui serait adapté en cas de choc exogène. En conséquence, en plus des politiques budgétaires et économiques nationales, la zone euro continue de s'appuyer principalement sur la politique monétaire pour la stabilisation macroéconomique. La mise en place d'une capacité budgétaire pour la zone euro qui viendrait compléter les politiques budgétaires nationales, permettrait à la politique monétaire de devenir plus efficace et avec moins d'effets secondaires.
- Sur le plan qualitatif des finances publiques, y compris les investissements publics, la Commission constate qu'il est plus facile de réduire les investissements ou d'augmenter les impôts que de rationaliser les dépenses. Elle pense que dans le cadre de la surveillance multilatérale une attention plus grande devrait être accordée aux postes d'investissements comme condition nécessaire de la poursuite d'une croissance soutenable à long terme.
- Sur le plan de la gouvernance, la Commission souligne que le cadre est complexe, qu'il fait appel à des indicateurs qui ne sont pas directement mesurables ou observables (comme l'output gap ou l'équilibre structurel des finances publiques) et qui sont sujets à révision.
- Sur le plan budgétaire national, la Commission indique que le cadre européen a forcé certains EM chez qui ce n'était pas encore le cas, à fixer des procédures budgétaires claires, et rigoureuses, à améliorer l'appareil de reporting comptable et statistique et à mettre en place un système de prévision budgétaire.

## 2.2.2. PRÉVENTION DES DÉSÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES

Son évaluation de la procédure de prévention des déséquilibres macroéconomiques (Macroeconomic imbalance Procedure - MIP) indiquait que :

- La MIP a pour but de surveiller les déséquilibres macroéconomiques (balance des paiements, position extérieure globale, parts de marché à l'exportation, coût du travail, inflation, dette du secteur privé, dette du secteur public, prix immobiliers, taux de chômage)
- Bien qu'elle se soit considérablement développée, en particulier sur les domaines sociaux, la MIP ne prend pas assez en compte les nouveaux défis économiques en relation avec les changements climatiques et la pression environnementale.
- La procédure de déficit excessif n'a jamais été mise en œuvre grâce au fait que la MIP a permis d'ouvrir et maintenir le dialogue avec les EM et de prioriser les actions à prendre dans certains Etats. Toutefois la MIP n'a pas permis de générer la tension politique nécessaire pour accélérer les réformes.
- La MIP s'est révélée asymétrique en se montrant plus efficace dans la résorption des déficits que dans la résorption des surplus structurels.
- La MIP, par sa récente mise en œuvre, n'a pas encore révélé toutes ces possibilités de prévention des déséquilibres, notamment en analysant plus en amont les déséquilibres naissants.
- Vu la large palette d'indicateurs et l'impossibilité d'interprétation automatique et univoque des indicateurs, la Commission a rédigé des rapports d'analyse qui ont tous été acceptés par

le Conseil. Malgré cela, les analyses pourraient être plus détaillées et les recommandations recevoir une force contraignante plus forte, notamment en activant la procédure de déficit excessif.

### 2.2.3. STABILITÉ FINANCIÈRE AU SEIN DE L'UE

La Commission rappelle que le cadre visant la stabilité financière a été créé à partir de 2010. Il s'agit du MES (Mécanisme européen de stabilité – ESM en Anglais). Ce programme vise à apporter un support financier aux Etats en difficultés. Il a été utilisé pour aider la Grèce, l'Espagne, Chypre, l'Irlande et le Portugal afin de restaurer des conditions acceptables de financement par les marchés financiers par des mesures d'ajustement structurel précisées dans un *Memorandum of Understanding* (MOU) sous le regard de la Troïka (Commission, BCE et FMI). Ce cadre renforce les procédures habituelles de surveillance multilatérale et tend à la cohérence. Jusqu'à présent, il a donné satisfaction.

### 2.2.4. ÉVALUATION GÉNÉRALE

De manière générale, la Commission trouve que la gouvernance a des effets positifs. Le renforcement du cadre de la surveillance multilatérale aide les EM à atteindre leurs objectifs économiques et budgétaires. Les implémentations nationales ont poussé à la convergence des performances économiques, à la diminution du chômage, à la réduction des déséquilibres macroéconomiques, des déficits et dettes publiques.

La Commission souligne quand même que la récupération post-crise financière fut longue dans un contexte de croissance et d'inflation faibles. Certains EM restent vulnérables, avec des niveaux de dette élevés et avec des déficits éloignés de leurs objectifs de moyen-terme.

Elle souligne que la politique budgétaire est restée largement procyclique avec une préférence des EM à préserver les dépenses courantes à la place des investissements. La rigidité budgétaire s'en trouve renforcée et la capacité à encaisser des chocs est faible, d'autant qu'il n'existe pas de capacité de stabilisation au niveau central. Le cadre actuel, lourd et complexe, basé parfois sur des indicateurs abstraits, sujets à révision, n'a donc pas pu renforcer suffisamment la capacité de stabilisation économique. Les déséquilibres se résorbent mais trop lentement.

Finalement, elle pense qu'il y a un réel besoin d'un cadre de surveillance multilatérale pour aider à surmonter les défis actuels et futurs en matière économique, démographique et environnementale. Selon elle, l'un des principaux défis économiques est que la croissance pourrait rester faible pendant une période longue, à moins que des mesures ne soient prises pour stimuler la croissance potentielle et ce malgré la politique monétaire accommodante. Enfin, elle se demande si le cadre de surveillance ne devrait pas être renforcé autour des questions économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la transition vers une économie climatiquement neutre et efficiente avec les ressources.

## 2.3. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU PUBLIC PAR LA COMMISSION

La Commission soumet les questions suivantes à l'attention du public :

1. Comment le cadre de surveillance peut-il être amélioré pour assurer des finances publiques durables dans tous les Etats membres et pour aider à éliminer et prévenir les déséquilibres macroéconomiques ?
2. Comment assurer des politiques budgétaires responsables soutenables à long-terme en cherchant les moyens de stabilisation à court terme ?
3. Quel est le rôle adéquat de la surveillance multilatérale pour inciter les EM à entreprendre les réformes clés qui aideront à embrasser les défis économiques, sociaux et environnementaux tout en se préservant une dette soutenable ?
4. Comment peut-on simplifier le cadre européen et améliorer la transparence de son implémentation ?

5. Comment avoir une surveillance différenciée entre les EM qui nécessitent une attention plus grande et ceux qui le nécessitent moins ?
6. Comment le cadre peut-il s'assurer de la mise en œuvre effective ? Quel serait le rôle de sanctions pécuniaires, des coûts de réputation et de mesures d'incitation ?
7. Comment le cadre peut-il prendre la dimension de la zone euro en considération ?

### 3. NOTRE ÉVALUATION

Nous prenons bonne note de l'évaluation de la Commission européenne que nous résumons de la manière suivante :

- \* Concernant l'UE : La Commission rappelle, fort à propos à notre sens, que l'UE a une structure hybride mêlant une politique monétaire centralisée et des politiques budgétaires décentralisées au niveau national. Ce double niveau de responsabilité politique implique une coordination des politiques économiques et budgétaires. Comme nous, elle regrette l'absence de capacité fiscale au niveau européen.
- \* Concernant l'objet de la gouvernance : la Commission constate que les procédures actuelles (six-pack, two-pack et MES) sont particulièrement complexes, lourdes à mettre en œuvre et sous-entend que l'arbitrage politique y est trop présent. Elle indique que les niveaux de dette et de déficits publics sont trop élevés, que les Etats n'ont été que rarement capables de mettre en œuvre des politiques anticycliques. Force est de constater le doute et le scepticisme de la Commission sur l'applicabilité de la gouvernance de la politique économique de l'UE.
- \* Concernant les défis actuels, elle signale qu'elle est face aux défis du dérèglement climatique mais ne va pas plus loin que « la facilité pour la reprise et la résilience » pour laquelle elle demande une gouvernance adéquate.
- \*

De notre point de vue,

- \* La Commission ne met pas suffisamment en évidence les objectifs essentiels du temps présent, la restauration de la biodiversité, la lutte contre les dérèglements climatiques et la conservation de la cohésion sociale.
- \* La Commission pose des questions purement technocratiques qui visent à réviser la mécanique de l'institution, à accélérer les procédures, à les simplifier mais sans jamais remettre en cause le sens de son action. A aucun moment, elle ne parle du bien-fondé des normes de 60% et de 3%, elle ne propose pas d'autre choix et, surtout, ne va pas au fond de l'analyse de l'évolution économique et financière de ces dernières années.
- \* Nous nous inquiétons de l'estimation de 650 milliards d'euros additionnels par an. En 2018, la Cour des comptes estimait le montant nécessaire à 1.115 milliards d'euros par an entre 2021 et 2030<sup>4</sup>. Nous espérons que le mode de calcul de la Commission intègre les calculs de la Cour des comptes.
- \* La Commission ne souligne pas suffisamment que, depuis 2010, la politique monétaire a déployé toute sa force. L'élargissement quantitatif et le refinancement à long terme du secteur bancaire ont entraîné la chute des taux d'intérêt et ont permis aux Etats de sauver le secteur financier, de sauver l'intégrité de la zone euro menacée d'éclatement lors de la crise des dettes souveraines et ont permis de stabiliser l'économie pendant la pandémie en monétisant la dette publique par l'intermédiaire du secteur bancaire. En ce sens, les Etats, avec le soutien de la politique monétaire ; ont eu, contrairement aux affirmations de la Commission, un rôle contracyclique important. La politique monétaire a supplanté la politique budgétaire. La Commission n'a pas non plus mis en évidence les effets de bord de cette politique monétaire comme la survalorisation des marchés financiers et immobiliers se traduisant par des effets de redistribution inversée et l'augmentation des inégalités.

---

<sup>4</sup> Voir : L'action de l'UE dans le domaine de l'énergie et du changement climatique, revue panoramique de la cour des comptes européenne, 2017, <https://op.europa.eu/webpub/eca/lr-energy-and-climate/fr/>

- \* La Commission semble oublier que la pandémie a cruellement mis en évidence les faiblesses de la chaîne d'approvisionnement en Europe. Les pénuries de biens essentiels, notamment de matériel médical, ont été dramatiques et, aujourd'hui encore, sont criantes dans de nombreux secteurs dont l'électronique.
- \* Un rôle clé de la Commission est de trouver les moyens de répondre à ces enjeux et, parallèlement d'augmenter l'indépendance du financement des Etats vis-à-vis des marchés financiers.
- \* La Commission ne souligne pas suffisamment le rôle renforcé des autorités publiques pendant la pandémie et les crises antérieures. L'Etat est devenu l'assureur de tout et de tous. Dans les difficultés à venir, ce rôle sera encore plus déterminant. Il implique toutefois une gouvernance démocratique renforcée qui garantisse sur le long terme le bien commun et l'accès universel à un vie digne et à l'égalité des droits, dans le respect du Vivant et des libertés fondamentales ; qui favorise la concertation sociale, la démocratie délibérative et participative, qui associe les citoyen.ne.s aux décisions notamment à travers des processus de consultations récurrents, d'assemblée citoyennes tirées au sort, garantit les libertés publiques, les droits humains et le vivre ensemble.

Aujourd'hui, il faut en revenir à une conception plus modeste du rôle des marchés dans l'organisation de nos sociétés. Il faut mettre les politiques budgétaire et monétaire au service des objectifs essentiels de l'humanité et de l'UE et adopter une gouvernance qui permet d'atteindre ces objectifs.

#### **4. NOS PROPOSITIONS : « ACCEPTER L'HÉRITAGE, INVESTIR DANS LE FUTUR »**

La situation actuelle est contrastée avec beaucoup d'hypothèques sur les générations futures, dérèglement climatique, éradication de la biodiversité, extinction de masse, dettes publiques, ressources naturelles sollicitées, chômage endémique. C'est un constat, il faut l'accepter comme tel, « accepter l'héritage et investir dans le futur ». Nos propositions consistent à alléger le poids de l'héritage pour être plus agile dans l'investissement dans le futur. Nos propositions portent sur différents plans : statistique, monétaire, fiscal et budgétaire.

##### **4.1. PREMIÈRE PROPOSITION : DIMINUER LA DETTE PUBLIQUE**

Avec la faiblesse des taux d'intérêt et la maturité allongée des dettes nationales, la dette publique ne présente pas un caractère dangereux à l'heure actuelle. Toutefois, elle est considérée comme un danger puisqu'elle présente à terme un risque de non-renouvellement et un risque de taux si les Etats doivent refinancer cette dette par les marchés financiers. Nous proposons de diminuer immédiatement la dette publique.

Actuellement, l'Eurosystème détient environ 4.586 milliards d'euros de dette publique<sup>5</sup> des différents Etats membres (EM) sur une dette publique de 15.834 milliards d'euros<sup>6</sup>. Soit 28% des dettes publiques émises. Ce paquet de dettes a été acheté par les banques centrales nationales (BCN) et la BCE, par l'intermédiaire des marchés financiers, en créant de la monnaie. La dette publique a été monétisée par le quantitative easing.

Considérant que les BCN et la BCE font partie intégrante du secteur public, on est en droit de considérer que cette dette relevant du même secteur public est annulée de facto sur le plan comptable, même si ce n'est pas le cas sur le plan juridique.

<sup>5</sup> Source statistical data warehouse ECB : <https://sdw.ecb.europa.eu/reports.do?node=10000024> consulté le 13/11/2021

<sup>6</sup> Source statistical data warehouse ECB : <https://sdw.ecb.europa.eu/reports.do?node=10000039> consulté le 13/11/2021

Notre proposition consiste à acter définitivement une annulation de tout ou partie de la dette publique détenue par l'Eurosystème. Les moyens de le faire sont :

- Au sein du système européen des comptes, enregistrer les banques centrales au sein du secteur public (S13) plutôt qu'au sein du secteur financier (S12). La consolidation comptable du secteur public amènera immédiatement à une annulation statistique (et non juridique) de la dette publique détenue par l'Eurosystème. Les taux d'endettement public des différents EM diminueraient ainsi de 28 %.
- L'Eurosystème peut proposer de transformer la dette publique qu'il détient en une dette à très longue échéance et à un taux très faible. L'échéance pourrait être l'infini et le taux d'intérêt de zéro. Créer une forme de dette perpétuelle à taux zéro reviendrait à annuler la dette publique détenue par l'Eurosystème. La dette publique diminuerait ainsi directement, juridiquement et définitivement de 28 % sans spolier personne.

#### 4.2. DEUXIÈME PROPOSITION : LA MONNAIE AU SERVICE DU BIEN COMMUN NON-MARCHAND

Les objectifs de lutte contre les dérèglements climatiques et de restauration de la biodiversité sont singuliers et uniques dans l'histoire économique dans la mesure où ils ne portent pas en eux de finalité mercantile, économique ou militaire. Ils ne sont pas motivés par l'esprit de concurrence entre Etats, entreprises ou particuliers. Ce sont des objectifs de bien commun non-marchand pour lesquels Eleanor Ostrom, Prix Nobel d'économie, a identifié huit "principes fondamentaux" critiques pour la création et le maintien de ressources mises en communs (common pool of resources). Ces principes permettent de mettre les actions collectives (réalisées en vue de résoudre un problème) à l'épreuve des faits :

- \* des limites nettement définies des ressources et des individus qui y ont accès (qui permettent une exclusion des entités externes ou malvenues)
- \* des règles bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs des individus rassemblés
- \* un système permettant aux individus de participer régulièrement à la définition et à la modification des règles (faisceau de droits accordés aux personnes concernées)
- \* une gouvernance effective et redevable à la communauté vis-à-vis des appropriateurs
- \* un système gradué de sanction pour des appropriations de ressources qui violent les règles de la communauté
- \* un système peu coûteux de résolution des conflits
- \* une auto détermination reconnue des autorités extérieures
- \* S'il y a lieu, une organisation à plusieurs niveaux de projet qui prend toujours pour base ces bassins de ressources communes.

##### 4.2.1. LA MONNAIE DON POUR LA NATURE

A ce jour, les entreprises humaines sont toujours financées à l'aide de fonds qui doivent toujours être rendus à celui qui les a investis ou prêtés initialement. Le dividende de l'actionnaire, les intérêts du prêteur sont à charge de l'entreprise. Peut-on imaginer entreprendre de réparer la nature avec ce mécanisme financier ? La Nature s'offre gratuitement, elle n'a pas par essence et n'aura jamais la capacité de rembourser une dette financière ! C'est nous qui sommes en dette envers elle et qui devrions veiller à lui rendre ce que nous lui prenons. Nous arrivons à une époque de notre histoire où nous devons veiller à ne plus l'épuiser sans retour, il en va de la survie de notre espèce. Dans la logique actuelle, si on veut financer la réparation du Vivant avec ce mécanisme, il faut alors développer d'autres activités rentables financièrement qui se traduiront nécessairement par des prélèvements supplémentaires sur la nature. En conséquence, nous proposons de financer la régénérescence du Vivant par le don monétaire autrement dit que les actions entreprises pour y parvenir soient financées par la création monétaire à la hauteur de ce qui est nécessaire, sans aucun

remboursement à terme. Ce don monétaire pourrait être négocié au niveau européen entre le Parlement, la Commission, le Conseil et la BCE sur propositions des EM après un vaste audit partant du local vers le global permettant la définition de plans d'actions successifs s'étalant sur une ou plusieurs décennies... Préalablement, une charte européenne aura établi les critères environnementaux et sociaux d'éligibilité à cette forme de financement auxquels devront répondre les actions entrant dans ces plans. Les montants ainsi créés seront exclusivement affectés à la réalisation de ces plans retenus pour leur pertinence au regard de l'impératif d'équilibre à retrouver entre les modes de vie humains et ce que la nature peut soutenir. Une piste intéressante serait d'utiliser le mouvement des monnaies complémentaires locales et régionales citoyennes car cela permettrait de mieux canaliser et accompagner l'utilisation des flux monétaires. Ainsi une partie des dons pourrait être convertie en monnaies locales ou régionales circulant exclusivement dans les zones géographiques où elles existent et soutenir la résilience des économies locales et des territoires.

Quoi qu'il en soit cette façon de faire permettra de financer la réparation du Vivant sans devoir lui infliger des pressions supplémentaires en vue de rembourser une dette financière. Le coût est nul pour les finances publiques.

#### 4.2.2. LE PRÊT SANS INTÉRÊT POUR LES INVESTISSEMENTS NON-MARCHAND

De nombreux investissements d'intérêt public ou privé à but non marchand ne présentent pas les caractéristiques indispensables pour intéresser les secteurs bancaire ou financier ou ils ne présentent de l'intérêt que via la garantie de remboursement que l'autorité publique apporte à ces projets. En définitive, c'est le caractère public de l'opération qui constitue l'intérêt pour le financeur éventuel et, en définitive, c'est le contribuable qui est le garant de l'opération. Education, santé, culture, mobilité, accompagnement des aînés, aides à l'investissement, aides à l'isolation, logements sociaux, etc. autant d'investissements publics indispensables qui sont financés par l'endettement public. Nous proposons que ces investissements réalisés dans l'intérêt de tous soient financés directement par une banque publique via des prêts sans intérêt, le cas échéant par les BCN, moyennant le respect de certaines conditions économiques et sociales, sur base de propositions des EM en codécision entre la Commission, le Conseil, le Parlement européen et la BCE.

Cette mesure permettra de financer des investissements relatifs à l'efficacité énergétique, d'atteindre des normes de qualité pour les infrastructures publiques non-marchandes tout en limitant la charge d'intérêt des EM.

#### 4.2.3. LES MONNAIES COMPLÉMENTAIRES POUR LA RÉPARATION DE LA NATURE

En Europe se développe depuis quelques années l'utilisation de monnaies locales complémentaires citoyennes (MLCC). Partant de l'initiative citoyenne, il s'agit de monnaies émises et administrées par des associations ou coopératives au sein de réseaux d'utilisateurs à l'intérieur d'un territoire délimité géographiquement. Toutes appuyées sur une charte de valeurs sociales et environnementales, elles ont pour ambition de soutenir l'économie locale tout en favorisant l'évolution de l'économie vers un modèle soutenable et durable. Leur essor est fort encourageant en particulier par le fait qu'elles traduisent une mobilisation des habitants des territoires à trouver par eux-mêmes des réponses pertinentes au regard des défis de notre temps. Elles traduisent, sur le papier au moins, une dynamique appropriée. Mais, force est de constater qu'elles peinent à manifester tout leur potentiel pour les raisons principales suivantes:

- \* Leur acceptation est volontaire ce qui limite leur utilisation.
- \* Elles s'appuient sur une garantie en euros à équivalence de la masse émise. L'accès à l'euro prime, n'offrant donc aucune facilité supplémentaire de financement.



- \* Les contraintes administratives du secteur public n'offrent pas encore aux collectivités publiques la liberté d'offrir leurs services ou d'accepter le paiement des taxes en monnaie locale.
- \* La mondialisation a conduit à une désertification économique de nombreux territoires. Une monnaie ne sert à rien s'il n'y a pas d'activité; pour en réimplanter il faudrait pouvoir au moins bénéficier d'un effet de levier.

L'association monnaie-don, proposée plus haut, avec les MLCC permettrait de sortir de l'impasse où conduit le système actuel et d'offrir au mouvement grandissant des monnaies complémentaires territoriales (à soutenir et développer) la possibilité de réaliser ses objectifs. Ce serait ainsi assurer une continuité d'intention et d'action tout au long de la chaîne puisque l'esprit et la mission qui animent le mouvement des MLCC, traduit dans les chartes, répond en écho au but recherché.

### **Fonctionnement et avantages**

La gestion des budgets en monnaie-don évalués région par région en fonction des plans agréés serait confiée à une ou plusieurs institutions du territoire sous supervision des BCN. Dans le modèle actuel, la monnaie locale apparaît lorsque les utilisateurs échangent des euros contre elle. Ici, associée à la monnaie-don, elle apparaît lorsque les personnes, entreprises et organismes chargés de la réalisation des plans se font payer. La monnaie-don est alors convertie à équivalence en monnaie locale. Par circulation des dépenses courantes elle se retrouve dans la poche de tous les habitants du territoire. Les deux monnaies, euro et monnaie locale circulent ainsi côte à côte. Mais notons que le fait de passer par une monnaie complémentaire donne une visibilité qui n'existerait pas autrement, ce qui encouragerait l'ensemble de la population à contribuer à la dynamique.

Comme actuellement, elles seraient à parité de pouvoir d'achat avec l'euro (1 pour 1). En revanche pour leur donner pleine efficacité, elles auraient cours légal afin que quiconque à l'intérieur du territoire les accepte en paiement. Comme leur utilisation est limitée géographiquement, elles favoriseraient le recours aux ressources offertes localement pour déployer les activités de régénérescence de la nature; un vaste ensemble d'activités nouvelles, donc, réduisant le chômage et contribuant à l'intégration sociale des mouvements migratoires qui font partie des défis à relever.

Il est probable toutefois qu'il ne soit pas possible de trouver toutes les ressources nécessaires à l'intérieur du territoire. Dans ce cas, la monnaie locale est reconvertie et les fournisseurs extérieurs payés en euros prélevés sur le budget en monnaie-don.

Notons qu'en raison de sa spécificité et de sa localité, utiliser une monnaie complémentaire faciliterait le traçage des flux, éviterait le détournement des fonds, rendrait l'évasion fiscale et la spéculation impossible.

Enfin, leur usage permettrait d'envisager un fléchage progressif de la consommation vers les produits et services répondant aux critères de soutenabilité environnementale et d'équité sociale encadrant le dispositif. Un processus de labellisation en permettrait le repère. On peut ainsi imaginer conditionner progressivement l'utilisation des MLCC au seul achat des produits et services labellisés. De cette façon la demande prolongerait l'offre et créerait une dynamique vertueuse.

Bien d'autres points restent à préciser. Nous nous limitons ici à tracer le cadre. Nous sommes conscients du côté révolutionnaire de cette voie. Toutefois, quoique révolutionnaire, vous remarquerez qu'elle ne génère aucune rupture, qu'elle ne lèse aucun intérêt. Elle ouvre au contraire un champ d'activités nouvelles qui soutient l'économie tout en l'assainissant et en la libérant des contradictions qui la conduisent à générer les crises que nous connaissons. N'est-il pas temps de penser autrement? Aucune impossibilité technique ne se dresse. Tout est prêt, Il suffit de la volonté politique afin de dresser un cadre juridique européen autorisant, balisant et contrôlant le développement des monnaies locales citoyennes complémentaires.

#### 4.2.4. UNE MONNAIE DON DE RÉSERVE INTERNATIONALE

De même que nous proposons la création de monnaie par le don au niveau européen, nous proposons qu'une démarche similaire soit entamée au niveau des instances mondiales ONU, FMI, Banque mondiale par l'UE en vue d'apporter des financements aux actions internationales et aux pays en développement dans la lutte contre les dérèglements climatiques et la restauration de la biodiversité. L'ONU pourrait décréter la création de tels montants et décider de les affecter à des telles actions.

#### 4.3. TROISIÈME PROPOSITION : UNE JUSTE FISCALITÉ POUR FINANCER L'UE

Le G7 a récemment donné son accord sur la taxation des bénéfices des multinationales et a confirmé un taux minimum de 15 %. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction bien que le taux d'imposition semble trop faible et que la base imposable et les critères d'attribution du produit de la taxe aux pays bénéficiaires soient mal définis. Nous proposons qu'au sein de l'UE, une partie du produit de cette fiscalité soient considérée comme une ressource propre de l'UE et soit versée au budget de l'UE.

#### 4.4. QUATRIÈME PROPOSITION : UNE RÉFORME BUDGÉTAIRE POUR SAUVEGARDER LES INVESTISSEMENTS

La Commission a souligné qu'en cas de contraction budgétaire, les EM préservent leurs dépenses courantes au détriment des investissements. Et de fait, il est plus simple de ne pas exécuter une dépense prévue que de diminuer des transferts financiers déjà promis. Les Etats sont incités à avoir ce comportement par les normes de déficit (3%) et de dette (60%). Or, le contexte actuel doit nous inciter à consentir les investissements nécessaires. A côté des mesures de financement comme le don monétaire et les prêts sans intérêt pour les investissements non-marchands, il convient d'adapter la présentation budgétaire afin de permettre le contrôle des investissements et la budgétisation des amortissements pour le remboursement des prêts consentis. C'est pourquoi, nous proposons de réintroduire un budgétisation distinguant les dépenses ordinaires des investissements et d'appliquer une règle d'or budgétaire qui s'appliquerait sur les dépenses ordinaires uniquement.

### 5. CONCLUSIONS

Les propositions que nous faisons vont bien plus loin que le réexamen des procédures de la gouvernance. Elles partent des objectifs à atteindre (réchauffement climatique, biodiversité, cohésion sociale, résilience territoriale, taux d'emploi plus élevé, meilleur équipement public, diminution de la dette publique), définissent des voies de financement (monnaie don et prêt sans intérêt, justice fiscale) et, en conséquence définissent des moyens de contrôle budgétaire adaptés (budget des investissements et des amortissements).

A ce stade, nous désirons fixer les principes politiques de ce que doit être la gouvernance de l'UE.

1. Pour permettre de redémarrer sereinement, les dettes publiques constituées à la suite des crises financière, budgétaire et pandémique et détenues par les banques centrales de la zone euro doivent faire l'objet d'un jubilé, être très largement annulées ou transformées en dette perpétuelle à taux zéro ou proche de zéro. Une décision unilatérale de la BCE peut y pourvoir. Parallèlement, la reclassification des banques centrales (code S121) en organismes publics (S13) dans le système européen des comptes (SEC2010) de la comptabilité nationale aurait un effet statistique similaire, sans en avoir la portée juridique.

2. Le financement de la réparation et de la restauration des biens communs et le financement des investissements d'intérêt public ne peut passer par des mécanismes de marché et d'endettement qui impliquent une relance de la course à la croissance et une plus grande exploitation des ressources naturelles. Sauver la nature ne peut se faire en exploitant plus la nature puisqu'elle n'a pas de capacité à rembourser une quelconque dette financière. Une adaptation du cadre législatif sur la banque centrale européenne et le système européen des banques centrales est indispensable. Le cadre renouvelé doit prévoir une gouvernance démocratique particulière de l'émission monétaire par le mécanisme du don.
3. Afin de favoriser la résilience des territoires du point de vue écologique mais également économique et social, il vaut mieux utiliser des monnaies locales dont l'utilisation est circonscrite dans l'espace à partir d'un financement global. Un cadre législatif européen sur les MLCC est indispensable, il doit prévoir les mécanismes de supervision financière des institutions émettrices.
4. L'U.E. doit pouvoir disposer de plus de ressources propres – une partie de la fiscalité sur les entreprises multinationales doit lui être versée. Ici aussi, un cadre législatif adéquat doit être défini.
5. Afin de sauvegarder les capacités d'investissement ainsi que d'entretien de ces investissements, il est proposé de revoir les structures budgétaires et de scinder les budgets d'investissement des budgets de fonctionnement – (Golden Rule ou Green golden Rule).
6. Afin de susciter l'adhésion de la population aux projets, il faut renouveler les processus démocratiques.

\*\*\*\*\*